

Séance du 3 décembre 2025 à 19h00
A l'Hôtel de Ville de Baulmes

Sous la Présidence de M. François Hutter l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Liste des prochains préavis.
6. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de montagne et vote.
7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n°28/2025 relatif à un plan d'intention entre la municipalité et le Conseil communal et vote.
8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 29/2025 relatif à une demande de crédit pour la réfection du chemin de la Tourbière et vote
9. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 32/2025 relatif à la réorganisation du dispositif d'Accueil de jour des enfants et vote.
10. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 31/2025 relatif au budget pour l'année 2026 et vote
11. Divers et propositions individuelles.
12. Appel de sortie.
13. Agape à l'Auberge.

Le Président propose de modifier l'ordre du jour, car le point 7 ne sera pas traité, la commission n'a pas eu le temps de faire son rapport.

L'assemblée accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

1. Appel d'entrée.

Mme Ariane Vittet, secrétaire, procède à l'appel d'entrée : 38 conseillères et conseillers sont présents, 5 excusés et 1 absent. Il s'agit de Mmes Myriam Deriaz, Joëlle Lovey et MM. Sébastien Delay, Steve Deriaz, Philippe Haldimann et Ephraïm Stern.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025.

M. le Président demande si quelqu'un désire la lecture complète ou partielle ou souhaite apporter des modifications à ce procès-verbal. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Le Président passe au vote pour l'acceptation, Celui-ci est accepté tel que présenté. Il remercie la secrétaire pour sa rédaction.

3. Communications du Bureau.

M. le Président fait lecture de la démission de Mme Lara Perusset.

Il a reçu un amendement pour le préavis no 29/2025.

La course aura lieu si le budget est accepté. Il demande que les personnes intéressées s'inscrivent en fin séance.

4. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic prie d'excuser Mme Fabienne Liechti, Municipale, pour son absence et donne des explications sur les points suivants :

L'entreprise Travys a fait parvenir un rapport d'explications, de motivations et de répartitions des coûts des infrastructures devant être modifiées à la gare de Six-Fontaines.

La Commune devra s'acquitter d'une participation unique de CHF 105'000.-, à la place des CHF 167'000.- projetés avant ce rapport. La municipalité ne peut accepter ce rapport et va consulter son avocat et demande au conseil de nommer une commission pour un préavis à déposer cet hiver. Dans tous les cas cette commission sera appelée à débattre sur le sujet.

Les 13 communes participantes au bulletin des avis officiels sont invitées à participer, le 14 janvier prochain à une séance d'information et de décision, sur la suite de ce journal.

Afin de pallier les difficultés à gérer les heures des employés de la voirie, la municipalité a embauché M. Terrapon pour assurer les heures d'ouverture de la déchetterie du lundi et du samedi.

Pour des raisons de santé, M. Gianfranco Sonzogni est en arrêt maladie. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Pour assurer le passage de la lame à neige et du salage des routes, M. Benjamin Deriaz viendra en appui de l'équipe de voirie.

Suite à notre visite à Lausanne avec Mme la conseillère d'Etat Mme Luisier et son chef de la DGTL, notre PACom sera soumis à l'enquête avant le 9 février prochain en réponse à diverses observations et modification et ensuite le règlement sera revisité au printemps pour une ultime étape.

La couverture du bâtiment de la voirie doit se terminer en fin de semaine et les pompiers pourrons se réinstaller dans leurs locaux.

Il a été décidé de renoncer à faire les piquets pour les clôtures extérieurs des alpages de la commune, ils seront achetés selon leur nécessité. Ce travail de l'équipe sera remplacé par des soins culturels en forêt.

Il a été négocié la participation financière de la DGMR, au collecteur qui longe la parcelle no 620 de M. Jean-François Cachemaille depuis la route cantonale de l'Abergement. Les travaux seront réalisés dès janvier 2026 selon les conditions météo.

L'équipe de voirie par son responsable M. Eddy Guignard, remercie le Conseil communal pour le tracteur et la camionnette mis à leur disposition, ils en sont très contents.

Et enfin, les listes d'inscriptions pour le Conseil communal et la municipalité sont à disposition au bureau du greffe.

5. Liste des prochains préavis.

M. le Syndic informe que des préavis seront déposés :

Un préavis : Gare de Six-fontaine participation aux infrastructures

Un préavis : pour la réfection des infrastructures des dessertes agricoles.

Un préavis : pour la mise en place d'une zone 30 à l'intérieur du village.

Un préavis : Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Un préavis : Complément réfection rue des Jaquettes.

Les commissions seront nommées par le bureau

6. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de montagne et vote.

M. le Président explique le déroulement et invite Mme Carmen Perusset à faire lecture du rapport jusqu'à la première observation.

Observation n° 1

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 2

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 3

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 4

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 5

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 6

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 7

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 8

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 9

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 10

La Cogest accepte la réponse.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport.

M. Gilles Deriaz demande si la remise en état de la route de la Montagne a avancé.

M. le Syndic a pris contact avec l'entreprise Bollini, elle attend le devis. Le voyer a été contacté.

La parole n'est plus demandée. M. le Président clôt la discussion et soumet au vote les conclusions du rapport à savoir :

1. D'accepter le rapport tel que présenté en tenant compte des observations et remarques formulées par la Commission.
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion du patrimoine de montagne portant sur l'exercice 2025.
3. De donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité.

7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 29/2025 relatif à une demande de crédit pour la réfection du chemin de la Tourbière et vote.

M. le Président donne la parole à M. Christian Cachemaille pour la lecture de son rapport.

M. Christian Cachemaille fait lecture de l'amendement.

M. le Président donne la parole à M. Gilles Clémence pour la lecture du rapport de la COFIN.

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Syndic explique que ce projet n'a pas eu d'étude, il a été transmis par le garde forestier donc aucun frais d'étude. Ce n'est pas de l'enrobé mais de la bicouche, On coule du goudron chaud et on gravillonne dessus, le coût est de CHF 6.60 le m2. La partie d'en bas n'est pas dans le préavis car ils ont refusé le subventionnement. Il serait dommage de refuser le préavis pour ne pas profiter de la subvention. Il regrette que la commission n'ait pas pris contact avec la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. M. le Président, clôt la discussion et soumet au vote les conclusions de l'amendement à savoir :

D'accepter le préavis no 29/2025 en effectuant les travaux sur les tronçons 2 et 3 telles que présentés et d'effectuer sur le tronçon 1 uniquement la réfection ciblée des nids de poule

La conclusion de l'amendement pour le préavis no 29/2025 est acceptée (14 oui, 13 avis contraires et 11 abstentions).

M. Yves Donnier demande une relecture des conclusions de l'amendement.

M. Daniel Marguairaz soulève qu'il n'est pas possible de voter le préavis avec l'amendement sans savoir le montant exact.

M. Gérald Hurni dit qu'on a compris qu'on doit voter les conclusions du préavis avec l'amendement. Le montant sera inférieur à CHF 47000.-.

M. Domenico Giannini demande si on obtient encore les subsides si on ne fait que le taconnage.

M. le Syndic doute que les subventions restent. Ils peuvent revenir au mois de mars avec un nouveau préavis.

M. Patrick Tharin rebondit et demande si les travaux doivent être entrepris encore cette année pour pouvoir obtenir les subventions ou est-ce possible de revenir avec un nouveau préavis avec des chiffres plus précis.

M. le Syndic s'est renseigné et cela est possible de toucher les subventions l'année prochaine. Mais pour toucher des subventions on ne peut pas faire que de l'entretien.

M. Luc Puilvuit revient sur le rapport de la COFIN, car on arrive à un projet de moins de frs 10'000.- pour la commune pour faire les 2/3.

Mme Annette Donnier demande si c'est à cause du dernier tiers qui n'est pas fait qu'il est proposé de ne pas accepter le préavis. Est-ce possible de proposer un nouveau préavis avec la réfection du chemin sur sa totalité avec les subventions.

M. le Syndic dit qu'effectivement, revoir le préavis avec la totalité du chemin est peut-être la meilleure solution.

M. Raphaël Buache demande s'il est possible de faire un 2^{ème} amendement.

M. Claude Deriaz demande s'il est possible d'annuler un vote.

M. Julien Allaz demande si, dans le cas où on refuse les conclusions du préavis avec l'amendement est-ce qu'on peut revoter les conclusions du préavis.

M. le Président explique que ce n'est pas possible, l'amendement a été accepté.

M. Gérald Hurni regrette que la parole ne soit pas prise avant les votations en donnant des explications et demande de renvoyer le préavis à la municipalité.

M. le Président ferme la discussion et propose de voter la conclusion suivante :

Que le préavis est renvoyé à la Municipalité

Le préavis no 29/2025 est renvoyé à la Municipalité à une large majorité (32 oui, 1 avis contraire et 4 abstentions).

8. **Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 32/2025 relatif à la réorganisation du dispositif d'Accueil de jour des enfants et vote.**

M. le Président donne la parole à Mme Fanny Manière pour la lecture de son rapport.

M. le Président ouvre la parole.

M. Gilles Deriaz félicite la commission pour son travail et de s'assurer que les communes gardent leur mot à dire.

M. le Syndic explique que ce sera une Entente et toutes les décisions doivent être acceptée à l'unanimité. Le contrat de prestation doit être fait, actuellement on est deux représentants par commune pour la mise en place après ça ne sera plus qu'une personne. Il remercie Mme Fanny Manière pour son rapport très complet.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de voter les conclusions suivantes :

- D'autoriser la Municipalité à fusionner le Réseau d'Accueil de jour les Géants avec celui de Sainte-Croix ;
- D'adhérer à la variante d'internalisation et de conclure, en conséquence, un mandat de prestations déléguant à la Commune de Sainte-Croix l'exploitation de l'Accueil de jour des institutions situées sur le territoire des cinq Communes ;
- D'autoriser le transfert du personnel d'exploitation au sein de l'Administration communale de Sainte-Croix, aux conditions d'emploi qui sont les leurs aujourd'hui ;
- De prendre acte du calendrier de déploiement du nouveau dispositif ;
- D'inscrire les coûts dans le budget 2026.

Les conclusions du préavis no 32/2025 sont acceptées à une large majorité (35 oui 0 avis contraires et 2 abstentions).

M. le Syndic remercie pour le résultat du vote.

M. Jacques Balmat remercie Mme Fanny Manière pour son excellent travail.

M. Alain Courvoisier demande le coût pour les prochaines années.

M. le Syndic répond que ça ne sera pas la 1^{ère} année que ça coûtera moins cher. On espère que, pour les années suivantes, ça limitera les dépenses au maximum.

M. le Président clôt la discussion.

9. **Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 31/2025 relatif au budget 2026 et vote.**

M. le Président explique le déroulement. En premier le président M. Gilles Clémence de la commission des finances lit le rapport jusqu'au bout, puis il ouvrira la parole sur chaque chapitre et sur l'ensemble avant de passer au vote.

M. Jacques Balmat, Président de la commission des finances, donne lecture de son rapport.

1. **Administration générale**
CHF 1'051'833.12 en charges CHF 198'983.33 en revenus
M. le Président ouvre une discussion, la parole n'est pas demandée.
2. **Finances**
CHF 682'137.00 en charges CHF 4'668'906.00 en revenus
La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.
3. **Domaines et bâtiments**
CHF 1'632'568.11 en charges CHF 1'334'418.35 en revenus
La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.
4. **Travaux**
CHF 925'269.65 en charges CHF 408'610.00 en revenus
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.
5. **Instruction publique et cultes**
CHF 2'134'793.32 en charges CHF 1'078'611.02 en revenus
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.
6. **Police**
CHF 302'640.65 en charges CHF 16'800.00 en revenus
La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.
7. **Sécurité sociale**
CHF 1'255'068.00 en charges CHF 10'000.00 en revenus
La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

M. le Président donne le total du budget de CHF 7'984'309.85 de charges et CHF 7'716'328.70 avec un excédent de charges de CHF 267'981.15

Le Président ouvre une discussion sur l'ensemble.

La parole n'est pas demandée. M. le Président clôt la discussion et ouvre la discussion sur le **1^{er} Amendement**.

La parole n'est pas demandée, il soumet au vote la conclusion du **1^{er} Amendement « 110.301 à 101.3051 Traitement du personnel »** à savoir :

de réduire les rubriques des contributions employeur aux charges sociales » y relatives de CHF 15'000.-

La conclusion du **1^{er} Amendement est acceptée** à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion et soumet au vote la conclusion du **2^{ème} Amendement « 110.311 Nouveau site internet »** à savoir :

de reporter ou supprimer la dépense du nouveau site internet budgétée à CHF 15'000.- pour des années meilleures

M. le Syndic accepte la suppression.

La conclusion du **2^{ème} Amendement est acceptée** à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion et soumet au vote la conclusion du **3^{ème} Amendement « 110.352 ADNV »** à savoir :

de se retirer de l'ADNV afin de supprimer la dépense de CHF 10'000.-.

M. le Syndic explique qu'on ne peut pas actuellement démissionner de l'ADNV (Association pour le Développement du Nord Vaudois). L'article 5 mentionne que la démission doit être faite 18 mois avant la fin de la législature. Il propose de le refuser. Il va demander à Mme Mettraux de venir présenter les avantages d'être membre à l'ADNV le 17 mars prochain.

La conclusion du **3^{ème} Amendement est refusée** à une large majorité (8 abstentions).

M. le Président ouvre la discussion et soumet au vote la conclusion du **4^{ème} Amendement « 431.315 Entretien véhicules et divers »** à savoir :

de supprimer CHF 5'000.- de ce poste pour l'entretien véhicules

M. le Syndic accepte la diminution de CHF 5000.-.

La conclusion du **4^{ème} Amendement est acceptée** à une large majorité (2 abstentions).

M. le Président ouvre la discussion et soumet au vote la conclusion du **5^{ème} Amendement « rubrique 59 : réseau d'accueil de jour »** à savoir :

de réduire de 1.5 ETP la dotation du personnel de remplacement en la ramenant à 0.55. En chiffres, cela représente une diminution de charges de 1.5 ETP x CHF 90'000.-, contributions de l'employeur aux charges sociales comprises, soit CHF 135'000.-.

M le Syndic demande à M. Quentin Zehnder de transmettre les explications.

M. Quentin Zehner explique que la réalité en besoin de personnel est plus proche de 2 que de 0.55 ETP. Ce mois de novembre montre qu'on est conforme à ce qu'on a projeté. On peut bien avoir une volonté politique mais pour pouvoir ouvrir le CVE, on a l'obligation d'avoir le personnel.

M. Daniel Marguairaz explique que d'élaborer un budget avec le scénario du pire n'est pas un objectif raisonnable. C'est un excès de prudence. La recommandation PP est de 0,5 ETP. La masse salariale du CVE représente 80% des charges totales. C'est sur ce poste qu'il faut travailler. Le déficit du CVE en 2024 correspondait à 20 points d'impôts. Cette situation est intenable. Dans le budget 2026 le déficit est projeté à 12 points d'impôts, c'est mieux mais pas encore suffisant. Il demande d'accepter l'Amendement.

M. Gilles Deriaz demande si la capacité d'autofinancement, ou si le budget est plus positif ou négatif, a une influence pour la Commune.

M. Le Syndic explique que l'occupation du CVE sera mieux ordonnée dès janvier 2026. Le Centre fonctionnera comme ça jusqu'au mois de juin.

M. Quentin Zehnder explique que ça n'a pas d'influence, car on remet les comptes bouclés. Concernant le personnel de remplacement, il est payé à l'heure. Il est engagé seulement si besoin.

M. Daniel Marguairaz est surpris d'entendre de la part du boursier que la situation 2025 serait semblable à 2024. L'employeur a des moyens de prévenir l'absentéisme. Il faut les utiliser. On est dans une situation tout à fait anormale.

La parole n'est plus demandée, M. le Président passe à la votation.

La conclusion du **5^{ème} Amendement est acceptée** (8 avis contraire, 6 abstentions).

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble.

Mme Fanny Manière demande des explications pour le dépassement de CHF 17000.- pour l'Entente scolaire et explique que les enfants de Baulmes sont défavorisés. Si un enfant a des difficultés et à besoin d'un logopédiste, il doit se rendre à Ste-Croix. Est-ce que dans ces CHF 17'000.- il y aurait un accord pour que le personnel descende dans les locaux à Baulmes.

M. le Syndic a trouvé la question très pertinente et il la reprendra à la prochaine séance de l'Entente. Effectivement il y a tout ce qu'il faut comme locaux à Baulmes.

M. Quentin Zehnder explique que l'augmentation est dite ordinaire et tient compte de nouveaux locaux à Ste-Croix., Cela vient augmenter les charges immobilières.

M. Alain Courvoisier transmet une réflexion sur le personnel en arrêt. Il faudrait peut-être réfléchir à la cause.

M. le Président clôt la discussion et soumet au vote le préavis no 31/2025 avec les amendements no 1,2,4 et 5 à savoir :

d'accepter le budget 2025 tel que présenté avec les Amendements 1,2,4 et 5.

Les conclusions du **préavis no 31/2025 avec les amendements no 1,2,4 et 5** sont **acceptés** à une large majorité (1 avis contraire et 0 abstention).

9. Divers et propositions individuelles.

Le Président ouvre la parole.

M. Noé Studer propose de mettre des autocollants de la Commune sur les véhicules tout neufs de la Commune.

M. Syndic dit que ce n'est pas forcément bon marché de mettre des autocollants. Ils vont étudier la proposition.

M. Daniel Marguairaz avait proposé au Conseil du mois de juin d'installer une main courante au théâtre du Chêne et demande quand elle sera posée.

M. le Syndic répond qu'il n'était pas encore en fonction au mois de juin et que Mme Fabienne Liechti n'étant pas présente ce soir, il prend note et va faire le nécessaire.

Mme Susanne Joseph informe qu'un groupe s'est réuni pour organiser une présentation pour les prochaines élections. Plusieurs Conseillères et Conseillers seront présents de 9h à 11h. le samedi 13 décembre à la déchetterie, dans les magasins et à la fromagerie. Une séance d'information aura lieu le mardi le 6 janvier 2026 à 20h. au Théâtre du Chêne. Les informations seront transmises dans le bulletin.

M. le Président remercie le groupe de travail

M. le Syndic dit que l'ADNV s'est approché de plusieurs Conseillers pour faire un petit film à ce sujet.

Mme Céline Buache demande si des Conseillères et Conseillers pourraient venir étoffer l'équipe déjà en place le samedi 13 décembre.

M. le Président confirme qu'il ne faut pas hésiter à venir au bureau s'inscrire pour le 13 décembre ainsi que pour la course du 7 mars.

M. Gérald Hurni demande si la Municipalité est au courant des Rave party qui se font sur la Commune.

M. Louis Molnar n'a pas été au courant de la dernière. Mais la police est montée et a pris le nom des organisateurs.

M. François Hutter souhaite de belles fêtes et une toute belle année 2026.

10. Appel de sortie et signature pour les jetons de présence.

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie, 38 conseillères et conseillers sont présents et 6 absents.

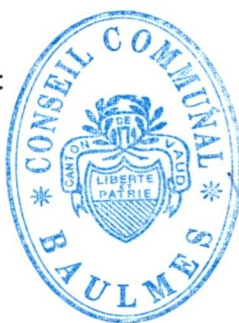
M. le Président rappelle qu'il faut passer au bureau s'inscrire pour la course du 7 mars prochain et lève la séance à 20h50.

11. Agape à l'Auberge

Le Président :



François Hutter



La Secrétaire :



Ariane Vittet